

Initiatives ministérielles

aujourd'hui pour tenter de faire perdre le temps des députés.

Monsieur le Président, je vous rappellerai également que dans les documents budgétaires déposés avec le budget fédéral du 25 février 1992, le ministre des Finances affirmait que la Société d'expansion du Cap-Breton était, par essence, la concrétisation locale du mandat plus général confié à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Afin d'éliminer le chevauchement et le dédoublement, ajoute-t-on, et pour rationaliser l'administration, la Société d'expansion du Cap-Breton ne sera pas éliminée; elle se fusionnera avec l'APECA. Cette fusion évitera par conséquent, et je le répète, aux contribuables des coûts administratifs de deux programmes au demeurant très semblables qui seraient offerts par deux organismes fédéraux distincts.

• (1115)

Finalement, les services demeurent, il n'y a rien de changé, mais au lieu d'avoir deux entités pour le faire, il n'y en aura qu'une. Alors, il y aura moins de locaux à louer, moins de frais administratifs. Mais qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre le fait qu'on tente d'économiser les fonds publics?

Lors du processus de fusion des deux organismes, le ministre responsable de l'APECA a enjoint les représentants de son ministère de veiller à la préservation des points forts de la Société d'expansion du Cap-Breton et au maintien de la flexibilité de ses programmes.

Le projet de loi C-93 vise à maintenir les programmes de la Société d'expansion du Cap-Breton—et je le répète—par le biais de l'APECA au Cap-Breton.

Sachons reconnaître la vraie nature de ces motions, c'est-à-dire des tactiques dilatoires, sans autre objet que de retarder les travaux du gouvernement et de décevoir les citoyens et citoyennes de ce pays qui nous ont pressés d'agir, qui nous ont dit en avoir assez du gaspillage, de la mauvaise administration et des dédoublements et qui nous enjoignaient de faire quelque chose. Nous faisons quelque chose et je trouve malheureux qu'encore une fois, l'opposition ne démontre aucune sensibilité dans la gestion des fonds publics.

Par conséquent, j'invite donc tous les députés de cette Chambre à se joindre à nous pour rejeter ces propositions futiles.

[Traduction]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je veux aussi participer au débat sur ce projet de loi.

L'insensibilité du gouvernement et la désinformation à laquelle s'est livré le député de Terrebonne me dépassent. Celui-ci a fait un exposé sur le projet de loi et il ne sait même pas que ce n'est pas la Société de développement du Cap-Breton qui sera intégrée à l'APECA, mais bien la Société d'expansion du Cap-Breton. La division industrielle de la Société de développement du Cap-Breton a été dissoute avant les dernières élections, il y a cinq ans. Le gouvernement nous a assuré, par l'entremise de son porte-parole au Sénat, le sénateur Murray, que tout irait bien au Cap-Breton. Le sénateur Murray a dit qu'il s'agissait d'une mesure édicatrice.

Je vais vous dire à quel point elle a été édicatrice. D'après Statistique Canada, l'organisme de propagande du gouvernement, le taux de chômage est actuellement de 29,4 p. 100 au Cap-Breton. De plus, on sait qu'il n'a pas atteint son maximum.

[Français]

M. Robitaille: Monsieur le Président, pour votre bénéfice et pour celui du député et de la Chambre, je tiens à préciser que tout au long de mon intervention, j'ai parlé de la Société d'expansion du Cap-Breton et non de la DEVCO. Je pense qu'il y a eu une erreur au niveau de la traduction ici à la Chambre. J'aimerais rectifier ces faits. Tout au long de mon allocation, j'ai fait référence à la Société d'expansion du Cap-Breton et à l'APECA. Je n'ai aucunement fait référence à ce que dit le député présentement.

[Traduction]

M. MacLellan: Monsieur le Président, si c'est là ce qu'a dit le député, je l'accepte. Il y a certainement eu une erreur d'interprétation.

Je veux toutefois revenir sur ce que le député de Terrebonne a dit. Il a mentionné qu'il s'agissait d'une modification d'ordre purement administratif, d'une mesure d'économie. C'est faux.

En réalité, la situation économique de l'île du Cap-Breton est catastrophique. Je le répète, le taux de chômage y atteint actuellement 29,4 p. 100, selon Statistique Canada.

Je veux parler d'une disposition du projet de loi. À l'alinéa 12.b), on dit que l'Agence a pour mission. . .